Afrique contrè le tabac
(ACONTA)

RECEPISSE DE DECLARATION D'EXISTENCE
N° 000001230201
Rue 15.274
Tel : +226 78 76 24 29 / 70 22 54 23
E-mail : acontatobaccocontrol@gmail.com

Déclaration de ACONTA à l'occasion de la rentrée scolaire 2026-2027 : protection du milieu scolaire contre le tabagisme, la drogue et les stupéfiants

Vendredi, 9 octobre 2026, à Ouagadougou, ACONTA a réuni des acteurs-clés autour d'un atelier à Ouagadougou, pour enclencher une synergie d'action face à la recrudescence de la consommation de produits du tabac, de la drogue et autres stupéfiants au sein des populations jeunes, notamment dans le milieu scolaire avec les élèves. Cette démarche vise à, concrètement, susciter et mettre en route, une action collective regroupant plusieurs entités (structures publiques de lutte, fondateurs et promoteurs d'établissements, organisations de la société civile de lutte…). Elle découle d'observations du terrain et d'analyses de la situation générale, lesquelles affichent une cartographie inquiétante, à savoir que, et entre autres, le Burkina Faso compte environ 1,24 million de fumeurs adultes, et 3,71 % des enfants de 10 à 14 ans sont touchés par le tabagisme (Atlas Tobacco 2019).

Aussi, en septembre 2016, ACONTA a, en collaboration avec l'Alliance pour le contrôle du tabac en Afrique (ACTA), mené une enquête sous l'intitulé : « *Grands cigarettiers, petites cibles : l'industrie du tabac cible les écoles au Burkina Faso* ». Cette étude a été édifiante à plusieurs titres, en ce sens qu'elle démasque des réalités aussi silencieuses, pernicieuses que nuisibles aux enfants, à l'univers scolaire et d'apprentissage. En effet, l'enquête a révélé que dans la stratégie-marketing mise en place par les cigarettiers, les points de vente-mobile constituent le mode le plus répandu, avec un total de 86 points de vente recensés autour des seize écoles enquêtées, soit une moyenne d'environ cinq par école. 41 kiosques vendaient des produits du tabac autour de quinze des seize écoles enquêtées. Également, 18 épiceries vendaient des produits du tabac autour de treize des seize écoles enquêtées. De même, l'étude a identifié trois cafétérias vendant des produits du tabac autour de trois écoles. Le rapport a, par ailleurs, révélé qu'il y avait 148 points de vente des produits du tabac dans un rayon de 100 mètres autour des seize écoles enquêtées. Ce qui représente une moyenne de neuf points de vente par école. L'étude a, de plus, montré que 81% des écoles ont des points de vente très proches et visibles à partir de leur portail, tandis que 88% des écoles ont dans leurs environnants, des épiceries vendant des cigarettes dans des paquets de moins de 20 (vente en détails).

Par la suite, une sortie avec la presse a permis de constater dans de grands lycées de la capitale, une situation réelle sur le terrain. Les tabliers et boutiquiers interrogés par les professionnels des médias ont confié que l'essentiel de la clientèle en ces lieux est constitué d'élèves, alors qu'il est également ressorti de l'enquête que les responsables des écoles concernées ignorent l'existence du phénomène.

A ce jour, malgré l'absence de données plus récentes et de statistiques officielles, l'observation de cercles de jeunes et autour de certains établissements, la prolifération de nouveaux produits, les nombreuses descentes sur le terrain de la Police et autres structures de répression contre les produits nicotiniques et des stupéfiants, ainsi que les remontées d'informations de parents et de citoyens inquiets, montrent que le phénomène prend des proportions qui méritent des actions générales, collectives.

C’est d’ailleurs au regard de la préoccupation générale que constitue ce phénomène à travers nombre de pays, que l’OMS a clairement recommandé l’élaboration d’une politique en faveur d’une école sans tabac ni nicotine qui soit exhaustive et englobe ainsi l’ensemble des élèves et étudiants, tout le personnel enseignant et administratif, ainsi que tous les visiteurs.

Pour l’Organisation mondiale de la santé, il est extrêmement préoccupant de constater que l’industrie du tabac continue de cibler les jeunes et de réaliser d’énormes profits, au détriment de leur santé. Les écoles doivent être, pour les jeunes, des espaces sûrs où ils ne sont pas exposés à des produits à base de nicotine, et où ils ne sont pas incités à en consommer. L’instauration d’un environnement sans fumée ni nicotine dans les établissements scolaires est essentielle pour empêcher les jeunes de commencer à fumer. Le guide mondial pour l’instauration d’écoles sans nicotine ni tabac de l’OMS vise donc à protéger la santé des enfants, en interdisant le tabagisme et le vapotage à l’école. Ce guide propose des conseils pratiques pour élaborer des actions efficaces, mettre en œuvre des campagnes d'éducation et de sensibilisation et met l'accent sur l'importance de créer un environnement sans nicotine ni tabac, d'interdire la vente de ces produits à proximité des écoles, et de refuser toute forme de parrainage ou d'engagement avec l'industrie du tabac.

C’est fort de tout ce qui précède, et instruite de ce phénomène à multiple facette et implication, que ACONTA voudrait, vivement :

-féliciter les plus hautes autorités burkinabè, le gouvernement, l’Assemblée législative du Peuple, pour les nombreux efforts consentis en matière d’élaboration et d’adoption de textes portant interdiction et répression des pratiques nuisibles à la santé publique et qui menacent l’avenir de la jeunesse ;

-saluer les structures étatiques de répression et de veille pour leurs inlassables actions sur le terrain dans le but d’assainir l’espace public et surtout de préserver la jeunesse de ces produits nuisibles qui compromettent son avenir et impactent ainsi négativement le pays ;

-encourager les responsables d’écoles/établissements, les enseignants, surveillants et personnel administratif, à davantage de mobilisation et de vigilance pour préserver le monde scolaire des pratiques désastreuses et, partant, des déperditions scolaires ;

-appeler les parents/tuteurs à plus de présence, d’attention et de protection de leurs enfants.

ACONTA réitère l’appel à l’ensemble des acteurs à une implication plus active et permanente, à travers notamment l’intensification des actions d’information et de sensibilisation auprès des jeunes, en particulier les enfants, les élèves, les étudiants.

A un moment où le Burkina Faso est engagé sur une voie salvatrice de reconquête également des valeurs qui ont fait sa force, se mobiliser contre toutes ces menaces susceptibles d’entamer les efforts imprimés au plus haut niveau de l’Etat, ne doit plus être une option, mais une obligation, à titre individuel et collectif. Alors, engageons-nous dès maintenant pour des environnements scolaires et d’apprentissage sans tabac, sans drogue et stupéfiants, et de façon générale, pour une jeunesse burkinabè saine, gage d’un avenir promoteur pour elle et pour son pays.

Fidèle à cet engagement constant aux côtés des pouvoirs publics, ACONTA se prépare, incessamment, pour une campagne de sensibilisation de proximité et d’affichage de messages rappelant l’interdiction de fumer dans les lieux publics.

« Ensemble, pour une population et surtout, une jeunesse productive et sans tabac »

Afrique contre le tabac (ACONTA)
RECEPISSE DE DECLARATION D'EXISTENCE
N° 00000123020 1
Tél : +226 78 26 24 29 / 70 22 54 23
E-mail : acontatabaccocontrol@gmail.com